

Liberté Égalité Fraternité Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'aménagement du territoire et de la ruralité

Dossier suivi par Laurence DAVIAUD Tél. 02 43 39 72 41 laurence.daviaud@sarthe.gouv.fr Le Mans, le 21 JAN. 2022

Le Préfet de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les parlementaires du département de la Sarthe et Mesdames et Messieurs les membres de la commission des élus DETR

<u>Objet</u>: Communication des projets financés au 31 décembre 2021 au titre de la DETR, de la DSIL, de la DSIL relance, de la DSIL rénovation énergétique et de la DSID.

P.J.: 5 tableaux

En application de l'article 259 de la loi de finances 2019 et des articles L2334-37 et L2334-42 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes cinq tableaux récapitulant les opérations financées au 31 décembre 2021 au titre de la DETR, de la DSIL, de la DSIL relance, de la DSIL rénovation énergétique et de la DSID (DSID de droit commun et DSID rénovation énergétique).

Je vous rappelle que le montant des enveloppes déléguées pour le département s'élève à 11 361 673 € pour la DETR , 5 434 771 € pour la DSIL, 5 674 993 € pour la DSIL plan de relance, 6 396 114 € pour la DSIL rénovation énergétique et 5 108 834 € pour la DSID (1 652 234€ pour la DSID de droit commun et 3 456 600 € pour la DSID rénovation énergétique).

Je vous précise en outre que le nombre d'opérations engagées en 2021 s'élève à 211 pour la DETR, 45 pour la DSIL, 36 pour la DSIL plan de relance, 59 pour la DSIL rénovation énergétique et 3 pour la DSID (1 pour la DSID de droit commun et 2 pour la DSID rénovation énergétique).

Bready Division

Le Préfet

Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Préfecture : 02 43 39 70 00 - Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 www.sarthe.gouv.fr - <u>pref-mail@sarthe.gouv.fr</u> - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe